MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

Décision n° 38140 du 22 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

NOR : *INTJ1822274S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60396 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2018 :

Létendart David NIGEND : 149 559 NLS : 8 007 365

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2018 :

Recour Dany NIGEND : 158 097 NLS : 8 015 393
Guizzo Patrice NIGEND : 159 653 NLS : 8 016 858

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2018 :

Collin Florian NIGEND : 70 459 NLS : 5 282 733
Anfossi Sébastien NIGEND : 167 913 NLS : 8 024 101

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2018 :

Bucau Adrien NIGEND : 300 375 NLS : 8 101 012
Galmot Karl-Yohan NIGEND : 224 796 NLS : 8 074 170
Zubler Willy NIGEND : 238 636 NLS : 8 087 078

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 août 2018.

Le général, commandant en second
la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest,
F.-X. Bourges